

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA
MOYENNE VALLEE DU GIER
S.I.A.M.V.G.**

Siège : en mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 LORETTE
Téléphone : 04.77.02.01.60
Mail : siamvg@orange.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 07 Février 2023**

Le Comité Syndical, convoqué le 31 janvier 2023 s'est réuni en son siège, en mairie de Lorette, le mardi 07 février à 18 Heures.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. BONY Vincent, M. DEVIDAL Serge, M. FREYCON Julien, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LEBRE Damien, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, M. PRIVAS Robert, M. ROSSI Xavier, M. TARDY Gérard, M. VASSAL Julien,

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. ZENNAF Kahier

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik
Chabanière : M. BRUNON Christian

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, Mme CHATAIGNON Evelyne, M. CLERC Alain, M. LAGET Bernard, Mme MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme VERGER Eliane.

Pouvoir :

De Monsieur CLERC Alain à Monsieur Chapelle Erik

Quorum : 17/30

Nom du secrétaire de séance : M. BARRIER Jean-Alain

**1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 08 Novembre 2023 ET
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité

2°) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 modifié du CGCT, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'examen pour l'année 2022 du rapport présenté par Monsieur le Président et comportant :

Annuité de la dette

Elle s'élève à 317 568.80€ en 2023 alors qu'elle était de 319 767€ en 2022.

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 s'élève à 1 868 330€ alors que le CRD au 01/01/2022 était de à 2 108 692€. La dette actuelle s'éteint en 2041.

Le dernier emprunt mobilisé date de 2011. Ce qui laisse une marge de manœuvre pour emprunter pour les travaux à venir à la STEP.

Travaux

Les **crédits de report de 2022 en dépense de 1 164 365€ HT** vont permettre :

- de payer l'AMO pour la mise en conformité de la STEP de Tartaras (TO n° 1) pour 23 815€
- de payer l'AMO pour le choix d'un bureau d'études techniques pour la mise en conformité de la STEP pour 4 300€
- de payer le MO pour la réhabilitation de la STEP (TF partielle) pour 917 900€
- de payer la part des travaux revenant au SIAMVG concernant les travaux sur l'ex site Duralex à Rive de Gier pour 144 000€
- De payer les travaux sur les DO de l'antenne du Féloin (réalisés fin 2022) pour 74 350€

Pas de crédits de report de 2022 en recette.

Monsieur le Président préconise en 2023 :

Aménagement du seuil ROE 62245 sur le Dorlay : choix du maître d'œuvre et dépôt du dossier loi sur l'eau (ce projet devrait être inscrit dans le contrat de rivière 2022-2027 et financé à 50% par l'Agence de l'Eau RMC). Le projet devra être affiné tant techniquement (passes à poisson ou suppression du seuil ...) qu'économiquement par le maître d'œuvre.

En fonction des choix politiques qui seront faits en cours d'année 2023 sur les scénarii retenus pour les investissements sélectionnés et selon l'avancée des travaux de réhabilitation de la STEP de Tartaras, un emprunt sera éventuellement nécessaire en recette de la section d'investissement, déduction faite de l'autofinancement et des autres recettes d'investissement (subventions ...) et sera prévu lors d'une décision modificative, en toute transparence insiste M. François.

Personnel :

L'effectif du Syndicat est de 1 personne de catégorie A travaillant 2.5 jours par semaine pour le compte du SIAMVG, le reste de son temps de travail (à 80%) soit 1.5 jours fait l'objet d'une mise à disposition à Saint-Etienne-Métropole.

La masse salariale pour 2023 devrait légèrement augmenter à 68 000€.

Arrivée de M. BONY à 18 Heures.

Le Président informe l'assemblée que le filtre presse tient encore et que le coût très élevé de l'énergie est supporté par la SAUR.

Une information est faite sur les 11 visites pédagogiques qui ont eu lieu à la STEP en 2022 et qui ont satisfait le public.

Lors du débat, M.TARDY demande que des élus lorettois soient présents dans la réflexion sur le projet de l'aménagement du seuil comme il y a des propriétaires lorettois proches de la zone de travaux envisagés. Il fait part de son opposition à la participation financière du Syndicat au dévoiement du collecteur sur l'ex site Duralex car cela est fait à la demande de Saint-Etienne Métropole.

M. FRANÇOIS lui rappelle que ces travaux permettent la mise en sécurité du collecteur sous la berge, cela valorise notre patrimoine à moindre coût car ces travaux sont fortement subventionnés et l'on repart avec un collecteur neuf.

M. BONY rappelle que ces 800m linaires de travaux structurants ont un coût total de 11 millions d'euros qui vont permettre l'installation d'habitats, de PME et services et apporter une qualité paysagère indéniable, tout en réduisant le risque de crue. C'est une belle opération qui contribue à faire rayonner notre vallée et remet en valeur le Gier.

L'assemblée acte de la tenue du débat à l'unanimité.

3°) RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2022-11/2 SUR L'ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE M. BONY AU SEIN DE LA CDSP

Suite à la demande de la Préfecture de la Loire au titre du contrôle de légalité, il convient de retirer ladite délibération entachée d'illégalité puisque le principe est qu'un suppléant doit remonter comme titulaire en cas de vacance de poste sans que le Comité syndical n'ait à se prononcer puisque c'est automatique.

Pour information, c'est Madame Eliane VERGER -LEGROS qui devient titulaire au sein de la CDSP.

Les élus acceptent ce retrait à l'unanimité.

4°) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance est levée à 19H15 et Monsieur le Président invite ses collègues au verre de l'amitié.

Le Président

Luc FRANÇOIS

Le Secrétaire de séance

Jean-Alain BARRIER